

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTERAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6c. ANNEE.

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.-6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 11 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL. ASSEMBLEE LEGISLATIVE DEBATS.

REFORME ELECTORALE.

[Suite.]

Suite du discours de M. Papineau.

Mais il y a une source d'erreur flagrante dans les tableaux des naissances et des mortalités qu'on nous présente. Le tableau des mortalités est accru de tous ceux qui sont morts pendant l'émigration; tous ceux qui sont morts en passant, tous ceux qui sont arrivés ici à l'agonie étaient portés en ligne contre le tableau des naissances. Les mortalités absorbent plus de moitié des naissances. Cela ne s'est vu nulle part. En prenant les naissances telles qu'elles sont constatées, elles auraient à elles seules suffi pour augmenter la population de cent mille âmes depuis le dernier recensement. En y ajoutant vingt-cinq mille âmes pour la population qui nous est restée, l'augmentation de la population dans le Bas-Canada, depuis 1844 ne peut pas être de moins de cent cinquante mille âmes. Ainsi en s'appuyant même sur les données de ceux qui veulent faire du mal à leur pays, on peut faire voir que l'augmentation de la population dans le Bas-Canada est au moins double du chiffre de soixante et cinq mille âmes qu'ils lui donnent.

Si la mesure qu'on nous propose est désirable, doit être adoptée, pourquoi les bons membres n'en demandent-ils pas la mise à exécution? On aime mieux se réserver le droit de mettre la nouvelle loi en force que lorsqu'on aura gardé pendant quatre ans l'exercice du pouvoir. Cette loi n'est pour avoir effet que lorsque les bons membres seront restés pendant quatre années en charge. Pourquoi vouloir ainsi nous priver pendant un long espace de temps de ce que l'on dit nécessaire? Pourquoi ne pas attendre à la prochaine session? (Il doit y en avoir encore deux avant la fin du présent parlement.) Pour ne pas attendre et ne pas faire un recensement Pourquoi? pour tromper le peuple après les élections, comme on l'a trompé avant les élections. Qui oserait aujourd'hui se présenter devant les électeurs, non pour leur dire: je veux que la représentation soit basée sur la population; mais pour leur dire: je trouve bon et juste qu'avec cent cinquante mille habitants de plus que le Haut-Canada, vous n'avez pas un représentant de plus? Voilà les supercheries d'une administration pratique. Voilà les hommes qui ne craignent pas d'être pesés à leur juste valeur. Ils dissimulent pour pouvoir dire plus tard à leurs électeurs; nous n'avons pas encore fait grand mal, et nous avons droit à la continuation de la confiance que nous vous avons surprise.

Les bons membres ont surpris la confiance du peuple, parce qu'on s'est présenté devant lui avec le manifeste du comité constitutionnel de Québec et que ce manifeste demandait la réforme électorale basée sur la population, quoiqu'on puisse vouloir y trouver. J'y ai vu cela en toute lettre; je l'ai compris ainsi, et je suis persuadé que la généralité de ceux qui l'ont étudié, l'ont compris ainsi. Peut-être n'a-t-on pas voulu faire de ce principe une condition sine qua non, mais l'ensemble des résolutions n'en comportait pas moins que ce principe était juste, était le seul qui pût nous rendre supportable l'acte d'Union.

L'hon. procureur-général en est revenu à regarder, pour sa justification, à la com-

intérets locaux, hors les questions de guerre, de commerce et de poste, chaque état demeurait maître chez lui et réglait ses affaires sans qu'aucun autre état y pût intervenir. Est-ce là les conditions qu'on nous a faites, à nous? A-t-on dit que si l'on agissait ainsi envers nous, c'était à cause de la difficulté qu'il y aurait d'asseoir l'assiette de l'impôt, pour l'objet d'importation, dans un but de revenu? Non: ça été sans nous consulter; non, car notre opposition à l'acte d'Union était connue dans le Haut comme dans le Bas-Canada; on nous a dit: vous nous serez unis malgré vous. La minorité fera la loi à la majorité. L'Union nous a été imposée sans conditions, et uniquement au moyen de l'intimidation.

L'hon. procureur-général, en nous déclarant qu'il faut aujourd'hui que nous souffrions l'injustice, pour pouvoir plus tard l'imposer au Haut-Canada, nous dit qu'il ne dit cela que pour lui. Il fait bien. Il ne peut trouver un homme de jugement même modique qui le soutienne dans ce principe; qui dise, avec lui, que le Haut-Canada ne demandera pas plus tard, lorsque sa population surpassera la nôtre, la représentation basée sur la population. Il le voudra parce que c'est juste, et quand il dira à l'Angleterre: je demande le système de représentation qui est en force aux états; nous sommes un sujet de honte pour les trente millions d'hommes sur la terre de liberté qui nous avoisine; avec ces considérations, il obtiendra sa demande. Ces considérations nous justifient à dire que, lorsque le temps sera venu pour le Haut-Canada de demander le rappel de cette clause injuste de l'acte d'Union, il le fera sans hésiter. Et puisque les Haut-Canadiens reconnaissent ce principe comme juste pour eux, ils ne peuvent pas refuser de le reconnaître comme tel quand nous l'invoquons. Cela montrerait qu'il n'y a pour les conduire que le sentiment de l'intérêt et de la nécessité du moment. Toujours, qu'on le veuille ou non il est bien évident que la question roulera sur ce principe, la maintien ou le rappel de l'Union. Et dans cette persuasion là, là, je n'hésite pas à voter contre le bill devant la Chambre. Il faut cinquante six voix pour le faire passer. Je n'hésiterais pas de voter contre, si j'étais la cinquante sixième voix. Je tiens autant que qui ce soit à une représentation nombreuse. C'est une sauvegarde contre la vénalité. Je ne veux néanmoins pas de cette augmentation de représentation, s'il nous faut la voter à des conditions aussi iniques. Nous devons dire au gouvernement; nous ne pouvons soutenir cette mesure, parce que ça serait nous enchaîner, nous engager à faire fonctionner l'Union comme elle a fonctionné pendant les dix dernières années. Quand on voudrait demander le rappel de l'Union, on nous dirait; vous n'avez pas bonne mine, vous n'êtes pas de force à demander le renversement d'une constitution que vous avez aidé à faire fonctionner. Vous avez consacré un principe qui vous humiliait, qui décréait l'abaissement du Bas-Canada, vous n'avez pas droit de vous plaindre de l'Union.

L'hon. procureur-général dit, l'hon. membre pour le comté de St. Maurice, doit son siège dans cette Chambre à l'acte d'Union. Mais non, je ne crois pas tenir mon droit de l'Angleterre ou de l'acte d'Union. Je crois que le sujet anglais, ça serait de la tyrannie que de m'en priver, et que de me le donner n'est pas un privilège.

J'appellerais tyrannie de me priver de ce droit; j'appellerais tyrannie de me le donner comme un semblant de protection

gression contre eux, c'est pour empêcher qu'il la porte contre nous. Ils sont protégés par le fait que nous n'avons presque pas de canadiens dans le Haut-Canada. Les canadiens y sont si peu nombreux, qu'ils ne forment nulle part un noyau assez fort pour donner des craintes. J'espère qu'on y trouve le bon accueil qu'on a trouvé toujours parmi des hommes éclairés. Je puis bien détester le gouvernement tyrannique qui a toujours régné ici, et en Irlande. Je puis bien avoir une objection invincible contre un gouvernement où l'élément aristocratique prévaut tellement, que la masse de la population en souffre, sans que pour cela j'aie jamais manqué d'accueillir avec complaisance ceux des fonctionnaires, des chefs de ce gouvernement qui ont pu avoir avec moi des rapports civils. Mais autre chose est de dire que ces institutions sont bonnes. Autre chose est de dire que je n'y vois pas d'erreur, que je ne vois pas d'autres institutions qui soient meilleures. On peut conserver ses opinions, sans pour cela cesser de voir avec plaisir ceux qui diffèrent d'avec nous.

Je n'ai jamais entendu dans cette Chambre ou au dehors une bonne raison en faveur de l'Union. D'après lord Sydenham et lord Durham eux-mêmes, le but de l'Union était de charger le Bas-Canada des dettes du Haut-Canada que celui-ci ne pouvait payer seul. La difficulté aujourd'hui est levée. Le Haut-Canada a amélioré ses canaux, les a achevés, même faits en entier à nos dépens. Les Etats-Unis qui, lors de la dernière guerre, n'avaient sur toute la frontière du Haut-Canada qu'une large lisière de forêts, ont aujourd'hui sur cette même étendue du pays une population de deux millions d'habitants, avec un commerce immense et des voies de communication faciles qui lient le Haut-Canada avec New-York. Or, si les tableaux comparatifs du prix des grains à New-York et à Montréal montrent un prix supérieur constant dans les Etats-Unis, n'est-il pas évident que l'intérêt du Haut-Canada est de dire, nous avons rallié les lacs ensemble, et le transit de nos produits, malgré les droits, nous donne vingt sous de profit par minot de grain, et bien que nos canaux soient complétés. C'est ainsi qu'il se détache de tout intérêt, de tous rapports avec le Bas-Canada. Je ne leur en fais pas un reproche; c'est leur intérêt. Mais je dis que, puisque c'était afin de nous faire aider au confectionnement de leurs canaux, afin de nous faire aider à leur procurer d'aussi grands avantages qu'ils ont sollicité l'Union, ils devraient, aujourd'hui que ces raisons n'existent plus en leur faveur, consentir au moins au rappel de l'Union.

C'est en vue de toutes ces considérations qui montrent qu'il y a erreur et malveillance dans l'acte d'Union, que le plan en est fautif; que l'Union est pour tous une cause de dépenses énormes, de législation vicieuse; c'est parce que tous les jours il y a dans notre législation une perte de temps immense qu'il est impossible d'éviter, que je crois qu'on devrait avant tout penser au rappel de l'Union. Cependant c'est dans ces circonstances qu'on nous propose un bill pour nous faire consacrer ce qu'il y a de plus odieux, de plus humiliant dans l'Union, et que l'on nous répond que la seule raison pour n'en pas demander le rappel, c'est qu'on aurait de la difficulté de l'obtenir. Il faut pour cela y renoncer, c'est cette malheureuse hésitation à surmonter des difficultés qui a fait qu'on n'a pas protesté dans le district de Montréal contre l'acte d'Union comme on l'avait fait dans d'autres districts.

M. Nelson. — (en Anglais.) Je ne suis nullement surpris du ton que vient de prendre l'hon. membre pour le comté de St. Maurice sur cette question. Cet hon. membre est sans cesse à crier contre l'Union, c'est son topique favori, le sujet sur lequel roulent tous ses discours, comme s'il croyait impressionner la Chambre et lui persuader qu'il faut s'en défaire immédiatement! Il nous assure qu'il y a dans le pays dix contre un en faveur de l'agitation de cette question. Je connais aussi bien et et peut-être mieux que lui les opinions du peuple du pays là-dessus; et je puis dire à l'hon. monsieur que, bien loin de penser comme lui, la généralité des habitants ont plus de bon sens et des vues plus pratiques que lui. Quoi? Est-ce qu'il faudrait encore jouer le jeu d'autrefois? Va-t-on exciter les provinces l'une contre l'autre pour l'avantage de quelques particuliers? La chose serait monstrueuse; et les arguments de l'hon. membre, répétés pour la cinquantième fois, sont absolument sans portée.

C'est le rappel de l'Union qu'il nous faut, dit-il. Le Haut-Canada a fait souffrir le Bas-Canada par ses intrigues. Est-ce que la brillante perspective de la Province-Unie sera détruite pour suivre les rêves sauvages d'un homme dont la vie entière a été employée à la poursuite de théories et rien de plus? Si je me trompe, qu'on me nomme une seule œuvre pratique émanant de lui; et je l'avouerai.

L'hon. membre est toujours à nous dire que le peuple du Bas-Canada en masse demande le rappel de l'Union. Je puis dire à cette hon. Chambre que moi aussi, je connais tout autant, si non plus, l'opinion publique sur cette question, dans la campagne et je puis le dire à cet hon. membre aussi, que son avancé est loin d'être correct, les cultivateurs et toute la population en général ont plus de bon sens et de vues pratiques que cet hon. membre.

L'hon. membre voudrait reprendre l'influence despotique qu'il exerçait autrefois, mais les circonstances ont changé depuis qu'il a exercé le pouvoir, mais l'hon. monsieur est aussi impraticable et visionnaire qu'il était, tout en approchant rapidement vers les jours du vieil âge. Quels sont les arguments dont il use actuellement! Que le Bas-Canada a été maltraité parce qu'il a été mis sur un pied d'égalité avec le Haut-Canada sous le rapport de la représentation. Si le Haut-Canada, dans quelques années alors que par le moyen de l'immigration, il surpassera le Bas-Canada sous le rapport de la population, venait demander une augmentation de représentation, ce serait une conséquence de la conduite suivie par l'hon. membre pour St. Maurice. Les Haut-Canadiens disent naturellement que quand leurs co-sujets de la province inférieure avaient l'ascendant ils n'avaient pas été traités justement, et que leurs droits avaient été foulés aux pieds et qu'ils prendront leur revanche quand ils auront la majorité pour eux.

Ce serait sans doute le langage du Haut-Canada dans de pareilles circonstances, et l'odieux de cette démarche retombera nécessairement sur le parti qui proclame aujourd'hui la justice de ce projet.

Je ne doute nullement que les bons membres de l'opposition ne se servent de ce moyen pour tâcher de renverser l'administration, mais je ne puis croire qu'ils seront supportés dans leur tentative par les Haut-Canadiens. Beaucoup des sujets de haine et d'excitation sont aujourd'hui disparus, et plus les peuples des deux sections du pays se connaîtront et seront mis en rapport, plus les préjugés s'effaceront, et ils verront que leurs intérêts qu'on dit toujours opposés, sont en réalité les

jugés et les plus mauvaises passions du cœur humain contre ses bienfaiteurs, celui-là seul débâtera sans cesse contre le gouvernement responsable et dira qu'il n'est pas propre à la province. Si cet homme obtenait son but, l'Union serait alors la délicate position du Bas-Canada.

La voix; le gouvernement responsable serait de suite rappelé, et le Canada rétrograderait infailliblement et retournerait à un état de choses pire qu'il n'en a jamais existé dans cette province. Tout le discours de l'hon. membre n'est qu'une série de déclarations contre ce qui existe. Le gouvernement responsable, et la dette du Haut-Canada et les canaux sont tous des sujets de ses plaintes ridicules.

L'aspect des canaux surtout paraît lui causer un terrible mal d'yeux; il paraît ne pas voir, ni comprendre que ces canaux ont été construits pour nous laisser avoir notre part dans le commerce immense de l'Ouest, commerce que nous aurions perdu par une législation imprévoyante, à cause des obstacles naturels, et notre majestueux fleuve aurait continué d'être monopolisé à notre grand détriment. Qu'il apprenne, s'il ne le sait pas, que ces canaux n'ont pas été faits uniquement pour le Haut-Canada. Non, tout le Canada doit en tirer avantage et spécialement Montréal et Québec.

Ça devient donc ennuyeux d'entendre incessamment des bons membres nous crier aux oreilles le même conte ennuyeux, que nous sommes pillés sans merci au profit du Haut-Canada et qu'on se prépare à nous piller d'avantage par l'octroi d'une somme nécessaire à la confection de ces canaux.

Si le Bas-Canada a été pillé, ce n'est pas à coup sûr par la confection de canaux dont il retirera les plus grands avantages et qui seront plus tard la plus grande source de sa prospérité. Ce langage ne peut venir que d'un cœur étroit et malin. Mais, de fait, il n'y a qu'un seul individu qui en use continuellement; et cela ne doit pas étonner les bons membres, quand ils savent que son opposition à toute chose, vient de ce qu'il n'a pas l'honneur d'appuyer ses rudes sur les cousins de velours du fauteuil que vous occupez, M. l'orateur.

Quant au projet de loi présenté par l'honorable procureur-général Est, quand je ne verrais pas la nécessité d'augmenter immédiatement, je suis d'opinion qu'il faut essayer si le gouvernement ne pourrait pas fonctionner plus longtemps sous la représentation actuelle. Cependant je ne suis pas prêt à dire qu'il n'est pas bon et opération pour justifier le membre qui l'a introduit. J'ai la plus grande confiance dans le ministère actuel et je sais qu'il possède toutes les informations nécessaires sur le sujet, je lui donnerai mon appui et je lui en laisserai la responsabilité.

(A continuer.)

(L'Avenir.)

BONNE NOUVELLE.

La Montagne est dans l'allégresse; les Montagnards sautent comme des cabris et les socialistes comme des fils de génisses. Evohé! la république démocratique et sociale est proclamée à Rome. Bonne nouvelle!

Le vénérable Pie IX, l'apôtre de la liberté romaine, le pontife plus républicain que le grand prêtre de la rue Taubout, est chassé de ses Etats et déclaré déchu du pouvoir temporel. Bonne nouvelle!

Rome, la ville aux cent églises et aux mille chapelles, est aujourd'hui la ville aux clubs et des concubules hurlants. Le Vén. Créateur est remplacé par M. le

plus petit, comme au plus grand état de

nie a cru devoir m'envoyer en parlement

cause du présent on que l'Union a été

lutes sans fin, et travaillons désormais en

Benedicat vos par Ca. ira, et la bédic